

Procès-verbal de la 55ème assemblée générale, samedi 9 mai 1981,
à Cornaux

Présidence : M. Fernand Huguenin, Président.

En prélude à la partie administrative plus de 50 membres se retrouvent en début de matinée pour visiter les installations de l'entreprise Juracime. Grâce aux explications de MM. Stucki et Reber chacun a l'occasion de faire plus ample connaissance avec les secrets de la fabrication du ciment.

C'est avec un peu de retard sur l'horaire prévu que le président ouvre l'assemblée administrative, laquelle se déroule dans la halle de gymnastique du collège de Cornaux. Il souhaite la bienvenue à tous les membres, ainsi qu'aux invités et personnalités qui nous font l'honneur de leur présence, soit :

MM.,

- Robert Coste, 1er secrétaire du département de l'Intérieur,
- André Rüedi, chef du Service des communes,
- Armand Schaller, adjoint au Service des communes,
- François Stauffer et Pierre Girard, conseillers communaux à Cornaux,
- Eric Moulin et Willy Fassnacht, délégués de la société des magistrats et fonctionnaires de l'Etat de Neuchâtel,
- Henri-Louis Guignard, délégué du comité de l'association des secrétaires municipaux du canton de Vaud,
- Tony Garnier, ancien contrôleur des communes,
- Paul Tissot et Jean-Louis Amez-Droz, membres honoraires non-actifs.

MM. Jacques Béguin Conseiller d'Etat, Jean-Marie Reber Chancelier d'Etat, Paul Rognon membre d'honneur et les membres du comité André Lüthi et Denis Lüthi sont excusés.

Le président remercie les autorités de Cornaux de leur accueil, ainsi que notre collègue Henri Hauert pour l'organisation de cette journée.

L'assemblée observe quelques instants de silence pour honorer la mémoire de M. Jean-Claude Landry ancien chancelier d'Etat, décédé en octobre 1980.

L'ordre du jour proposé par le comité est accepté tel quel par l'assemblée.

1. Appel

L'appel fait constater la présence de 42 membres. 23 se sont excusés.

2. Procès-verbal de la dernière assemblée

Le procès-verbal de la 54ème assemblée générale du 10 mai 1980 aux Bayards a été envoyé à tous les membres. Il ne suscite aucune remarque et est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

3. Rapports

Le Président donne connaissance du rapport sur l'activité du comité durant le dernier exercice.

Suite aux divers changements intervenus lors de la dernière assemblée le comité a tenu une première séance le 19.06.1980 et il s'est constitué comme suit :

président	:	Fernand Huguenin, Auvernier
vice-président	:	Patrice Duc, Noiraigue
caissier	:	Roger Cuche, Les Geneveys-sur-Coffrane
secrétaire	:	André Lüthi, La Brévine
secrétaire aux verbaux	:	Denis Lüthi, La Sagne
assesseurs	:	Jean-Pierre Bettone, Saint-Blaise Alfred Zehr, Colombier

A fin 1980 une modification est toutefois intervenue suite à la démission de Patrice Duc, lequel est retourné dans le secteur privé.

Lors de ses quatre réunions suivantes le comité s'est penché sur les affaires suivantes :

- examen du projet de loi concernant le statut des titulaires de fonctions publiques grevant le budget de l'Etat ;
 - demande d'entrevues avec les chefs de service des divers départements de l'Etat, cela en fonction des affaires à traiter ;
 - révision de l'article 35 de la loi sur les communes ;
 - entrée en vigueur de la loi sur la procédure et la juridiction administrative ;
 - recensements fédéral et cantonal de la population ;
 - horaire des votations.
- Actuellement le comité examine un projet de modification de certains articles de nos statuts. Une consultation auprès des membres sera effectuée dans le courant de l'année.
- Une délégation de notre association composée de Fernand Huguenin et Roger Cuche s'est rendue le 10.10.1980 à Gryon, pour suivre les débats de l'association des secrétaires municipaux du canton de Vaud.

Le Caissier commente les comptes de l'exercice qui bouclent avec des dépenses pour fr. 1'731.40 et des recettes pour fr. 2'423.50, soit un bénéfice de fr. 692.10. Au 30 avril 1981 la fortune de la société se monte à fr. 6'379.20.

Au nom des vérificateurs des comptes Rémy Muriset reconnaît la concordance des pièces comptables et invite l'assemblée à accepter les comptes tels qu'ils sont présentés et à donner décharge aux organes responsables.

La discussion n'est pas utilisée les trois rapports présentés sont acceptés à l'unanimité et décharge est donnée au comité pour sa gestion durant l'exercice 1980.

4. Admissions - démissions

Au cours de l'année cinq demandes d'admissions sont parvenues au comité, soit :

Mme Marie-Claire Dey, administratrice à Montmollin
Mlle Sylviane Schreyer, secrétaire à Gorgier
M. Jacques Gafner, administrateur à Fenin-Vilars-Saules
M. Claude Howald, administrateur à Saint-Aubin
M. Marc-Edouard Guye, administrateur à Noiraigue

Ces cinq demandes sont ratifiées par l'assemblée avec des applaudissements pour chacun des nouveaux membres qui reçoivent les statuts de la société.

L'assemblée accepte ensuite les cinq démissions suivantes :

Henri Perrenoud, Neuchâtel ; Patrice Duc, Noiraigue ; Roger Wenger, Fenin-Vilars-Saules ; Jean Glauser, Montmollin et Edouard Pierrehumbert, Montalchez. Ces deux derniers membres ont renoncé à rester dans la société en tant que membres honoraires non-actifs selon l'article 7 des statuts.

A ce jour l'effectif de la société se présente comme suit :

1 membre d'honneur
10 membres honoraires non-actifs
12 membres honoraires actifs
66 membres actifs

89 membres
=====

5. Nomination d'un membre honoraire

Entré dans la société en 1956 alors qu'il était administrateur à Valangin, Francis Triponez, chef des services sociaux de la Ville de Neuchâtel, compte donc 25 ans d'activité. Conformément à l'article 5 des statuts l'assemblée lui décerne donc le titre de membre honoraire. Etant absent pour des raisons de famille, le comité lui remettra prochainement le cadeau marquant l'attribution de ce titre honorifique.

Le président profite de ce moment pour signaler que notre membre honoraire Paul Tissot, ancien administrateur à Boudevilliers, fête cette année ses 40 ans de sociétariat. Pour marquer cet anniversaire un petit cadeau est remis à M. Tissot sous les applaudissements de l'assemblée.

6. Nomination au comité d'un délégué pour le Val-de-Travers

Il s'agit de combler le départ de Patrice Duc, lequel a quitté ses fonctions à la fin 1980. M. P.-A. Adam propose la candidature de M. R. Jornod de Saint-Sulpice, lequel ne peut accepter car il quittera très prochainement ses fonctions. A son tour M. Jornod propose de nommer M. P.-A. Adam de Travers. Ce dernier déclare également ne pouvoir accepter une charge au comité en raison de nombreuses obligations extra-professionnelles.

Devant la difficulté de trouver un candidat l'assemblée accepte la proposition suivante :

- M. P.-A. Adam est chargé de réunir ses collègues du district en vue de désigner le représentant du Val-de-Travers au sein du comité. Par anticipation l'assemblée accepte le candidat qui sera proposé par les collègues du district concerné.

7. Fixation de la cotisation

Sur proposition du comité l'assemblée décide de maintenir la cotisation annuelle comme suit : fr. 30.- pour les membres actifs ou honoraires-actifs et fr. 10.- pour les membres honoraires non-actifs.

8. Désignation du lieu de la prochaine assemblée

C'est par applaudissements que l'assemblée donne suite à la proposition de notre collègue Georges Rosselet de tenir la rencontre 1982 aux Brenets.

9. Nomination des vérificateurs

Tenant compte du lieu de la prochaine assemblée les vérificateurs suivants sont nommés : Mme A.-M. Buchs La Chaux-du-Milieu et Mme A.-M. Mollier du Cerneux-Péquignot ; M. A. Ischer de La Chaux-de-Fonds étant suppléant.

10. Divers

- Le président informe l'assemblée que suite à une intervention auprès de l'Etat le comité a été invité à faire part de ses observations sur le projet de nouvelle loi sur l'exercice des droits politiques. Les collègues sont invités à adresser au comité toutes les observations qu'ils auraient à formuler sur cet objet.
- Quittant ses fonctions le 15 juin prochain Richard Jornod adresse ses remerciements au comité pour son travail et se plaît à souligner les excellents contacts qu'il a toujours eus avec les membres de la société, à laquelle il souhaite un avenir prospère.
- M. Robert Coste apporte le salut de M. Jacques Béguin Conseiller d'Etat, empêché de participer à cette assemblée car déjà retenu par d'autres obligations. Il remercie l'assemblée pour son invitation et au nom de tous ses collègues du département de l'Intérieur il se plaît à souligner les excellents rapports qui existent entre les divers services de l'Etat et les administrateurs communaux.

Même s'il n'est pas toujours possible de donner suite aux demandes émanant de la société ou de ses membres (imposition de l'indemnité versée pour le recensement fédéral), le maintien des contacts permanents ne peut être que favorable pour les deux parties.

Dans sa séance qui suivra l'installation du nouveau Grand Conseil le Conseil d'Etat procédera à la répartition des départements, cela tenant compte de l'arrivée de deux nouveaux membres, MM. Cavadini et Felber. Il ne devrait pas y avoir de bouleversements importants, M. Cavadini reprenant selon toute vraisemblance le DIP et M. Felber les finances.

Dans le courant de la législature devrait entrer en vigueur une nouvelle loi sur l'organisation du Conseil d'Etat. La grande nouveauté sera que chaque conseiller n'aura plus qu'un seul département, ce qui signifie qu'il y aura des regroupements.

En collaboration avec les responsables des cantons et le service fédéral de la statistique le mode d'organisation du recensement fédéral est examiné. Des premières constatations faites il ressort qu'il sera difficile d'organiser le recensement 1990 sur les mêmes bases que celui de l'année dernière. Des mesures devront peut-être déjà se prendre pour le recensement fédéral des entreprises de 1985.

Actuellement le service des communes travaille à l'examen de l'initiative fiscale. Il est fort probable que pour pouvoir publier des conclusions détaillées et précises il faille faire appel aux spécialistes de l'université.

- C'est ensuite à M. Pierre Girard, conseiller communal à Cornaux, qu'il appartient d'apporter le salut des autorités et de remercier la société d'avoir porté son choix sur son village pour y tenir ses assises annuelles.

La parole n'étant plus demandée c'est en ayant rattrapé le retard du début que le président peut lever l'assemblée, chacun étant invité à déguster l'apéritif aimablement offert par la Commune de Cornaux.

Au nom de la Société des administrateurs
et fonctionnaires des communes neuchâ-
teloise,

Le Président :	Le secrétaire a.i. :
F. Huguenin	A. Zehr